



MAIRIE de SAINT-MARTIN D'ABLOIS

## SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### NOTE D'INFORMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion du Service Public de l'Eau Potable a été confiée à la société SUEZ pour une durée de 5 ans.

Cette attribution a fait suite à une mise en concurrence et aux négociations prévues dans la Loi.

Vous constaterez une augmentation de la part variable (basée sur votre consommation) liée essentiellement, à la mise en place d'un programme de renouvellement des canalisations. Cette mise en place répond non seulement à une obligation réglementaire, mais aussi à une logique économique et environnementale. En effet, depuis plusieurs années, environ 50% de l'eau produite sur St Martin est « perdue » en fuite sur le réseau de distribution. L'objectif de ce plan de renouvellement est de diminuer ces pertes en améliorant la qualité du réseau de distribution.

**Le précédent contrat dont l'échéance était au 31/12/2016 était géré par la société VEOLIA.**

Vous avez, ou allez, donc recevoir une dernière facture de cette société. Cette facture ne doit pas faire apparaître de ligne « abonnement » dans la section « distribution de l'eau » et peut être basée sur une « estimation » de votre consommation.

Si celle-ci vous semble inadaptée, nous vous conseillons de relever votre compteur et de comparer l'index (chiffres noirs) à celui indiqué sur votre facture. En cas d'écart, vous devez contacter le service client de VEOLIA. D'autre part, tous les prélèvements de mensualisation auprès de VEOLIA doivent automatiquement s'arrêter. Dans le cas contraire, il faut également s'adresser au service client de VEOLIA.

Type de relève : Relève ou Estimation

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	VOLUME ESTIME	ESTIMATION DEDUITE	SOLDE CONSOMMATION
ER9438048	estimé	31.12.2016	3387	3305	82	82	37	45

Valeur à comparer avec votre index compteur

Volume facturé sur la facture précédente

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau contrat s'applique.**

A partir de cette date, vous devez vous adresser à SUEZ pour toute question concernant l'eau potable (demande d'abonnement, demande de mensualisation, déclaration de fuite, demande de travaux etc..), aux numéros qui figurent dans l'Ablutien N° 33, page 12.

Le Maire,

Jackie BARROIS